

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

## Projet « créer des terres d'opportunités : transformer les moyens de subsistance par la restauration des paysages au Sahel »

\*\*\*\*\*



ETABLISSEMENT DES CIBLES COMMUNALES DE LA NEUTRALITE EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES ET DE LA PLANIFICATION INTEGREE DU DEVELOPPEMENT BASE SUR LES TERRES DANS LA COMMUNE RURALE DE ZIOU, PROVINCE DU NAHOURI, REGION DU CENTRE-SUD DU BURKINA

### Rapport de synthèse

**CECOD International**

SARL 03 BP 7156 Ouagadougou 03  
Téléphone (226) 70 26 07 58  
Burkina Faso

Novembre 2023



MINISTERO DELL'AMBIENTE  
E DELLA SICUREZZA ENERGETICA



Nations Unies  
Convention sur la lutte  
contre la désertification



## **1. Introduction**

Dans le cadre du Projet « créer des terres d’opportunités : transformer les moyens de subsistance par la restauration des paysages au Sahel » (LOGMe), l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) veut contribuer à un changement de paradigme au niveau du Niger, du Ghana et du Burkina Faso en appuyant le processus de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT). Ce projet vise à apporter une contribution significative et durable à la restauration des paysages au Sahel, par (i) la restauration de 20 000 hectares de terres dégradées, (ii) la création d'un environnement propice aux investissements dans la restauration des terres et (iii) l'assistance à 300 000 bénéficiaires, en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes.

A cet effet, au Burkina Faso, l’UICN a commis le Cabinet d’Etudes, de Recherches, de Conseil et de Développement international (CECOD) pour une étude dont l’objectif global est d’établir la situation de référence de la neutralité de dégradation des terres au niveau de 7 communes des régions du centre Est et du Centre Sud dont celle de Ziou en vue d’impulser ce changement de paradigme du développement vers l’intégration de la terre dans la planification du développement local, de réduire les incohérences et d’adopter une approche sectorielle globale.

## **2. Démarche méthodologique utilisée pour l’étude**

Elle comprend :

- L’Etablissement de la situation de références et des cibles à partir des données 2002-2013 sur la base des 3 indicateurs de la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification, à savoir : l’occupation des terres, la productivité des terres et le carbone dans le sol. La situation de référence est la moyenne obtenue au niveau des 6 classes d’occupation des terres à partir des données de 2002 et 2013.
- Une Revue documentaire aussi bien au niveau central que dans les régions et communes
- L’Evaluation de la dynamique de l’occupation des terres entre 2013 et 2022
- L’Elaboration des cartes d’aptitude culturelle pour la gestion durable de l’espace communal, à partir des cartes morphopédologiques des sols.
- La Prise en compte participative du processus NDT dans les Programmes communaux de développement (PCD) à travers :
  - ✓ La Collecte d’informations auprès du Président de la Délégation Spéciale de la commune par un Point focal désigné ;
  - ✓ La Collecte des données sur la GDT dans la commune à l’aide de questionnaire administré par les responsables des Comités villageois de développement (CVD) des villages.
  - ✓ L’organisation d’un focus-group dans regroupant les CVD et les acteurs clés de la commune au cours duquel on a confronté les informations cartographiques avec les données de terrains sur l’état de la dégradation des terres dans la commune et les actions pour y faire face.

## **3. Bref aperçu sur la commune de Ziou**

La commune rurale de Ziou est située à l’extrême Sud du Burkina Faso, dans la Province du Nahouri. Elle fait partie de la région du Centre-Sud dont le chef-lieu est Manga. Mouma est son Chef-lieu et est située à 60 km au Sud-Est de Pô sur la route régionale 15, à proximité de la frontière ghanéenne

à 4 km au Sud, à 160 km de la ville de Manga et à 210 km de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso

La commune de Ziou est située entre les isohyètes 750 mm et 1200 mm. La pluviométrie moyenne annuelle est 829,1mm, repartis en 52 jours.

Quatre (4) grandes classes de sols sont rencontrées dans la commune : les sols minéraux bruts dans le centre de la commune ; les sols peu évolués surtout dans les vallons-colluviaux-alluviaux ; les sols brunifiés localisés dans les parties médianes et nord de la commune et les sols à sesquioxydes de fer et de manganèse organisés essentiellement à l'ouest de la ville de Ziou.

Le couvert végétal est constitué par des formations de types savane arbustive, savane arborée et de forêt galerie le long du fleuve Nazinon. Comme atout au niveau du secteur de l'environnement, on note que la commune dispose d'espèces animales et végétales assez diversifiées.

#### **4. Evaluation de l'état de dégradation des terres de la commune de Ziou**

##### **4.1. Evaluation de l'état de dégradation des terres au cours de la période 2002-2013 à travers le processus NDT**

- *Situation de référence :***

La commune de Ziou s'étend sur une superficie de 26 926,82 Ha. La situation de référence qui est la moyenne des unités d'occupation en 2002 et 2013 fait ressortir une prédominance des surfaces cultivées au niveau du territoire communal (60,81%). Les savanes, prairies et les forêts représentent respectivement 29,32% et 9, 6% du territoire et les zones humides 0,18%. Les valeurs de référence montrent également que la commune est véritablement rurale avec une quasi inexistence de bâtis.

- *Les Cibles potentielles pour la réalisation de la NDT dans la commune en 2030.***

- ✓ *Cible principale***

D'ici à 2030, 100% (1383,03 ha dont 254,75 ha au niveau de l'occupation des terres) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés (soit 5,14% du territoire communal) tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

- ✓ *Cibles spécifiques***

- Mettre un terme à la conversion des Savanes, prairies en terres cultivées , zone artificielle et Terrain non viabilisé d'ici à 2030 ;
    - Améliorer la productivité principalement dans les catégories d'occupation «savanes, prairies », forêts et « terres cultivées » et autre en déclin soit 1128,28 hectares ;
    - Récupérer 44,40 hectares des terrains non viabilisés et développer des actions pour freiner le processus en progression dans la commune.

Diverses mesures techniques, législatives et politiques sont proposées pour atteindre ces cibles.

##### **4.2. Evaluation de l'évolution de la dynamique d'occupation des terres entre 2013 et 2022**

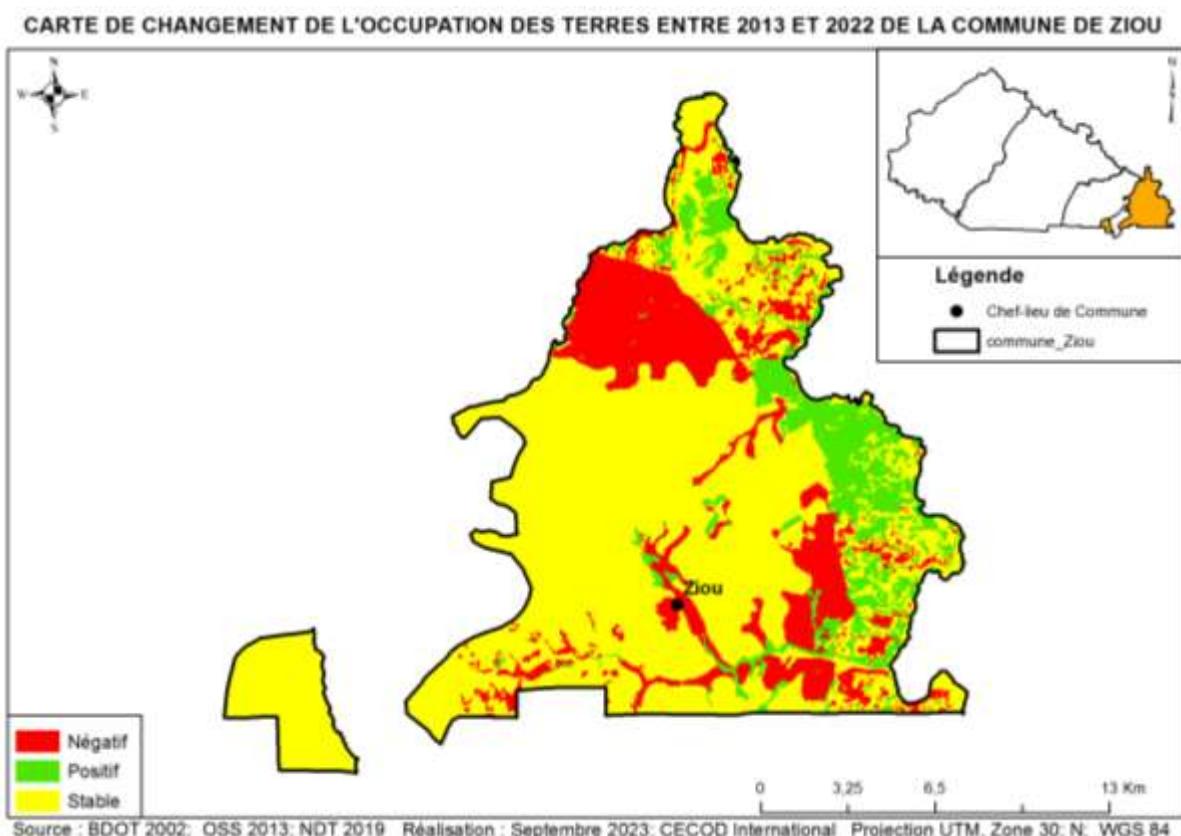
Cette évaluation a été faite à partir des informations sur l'indicateur occupation des terres collectées en 2013 et 2022.La tendance de dégradation pour cet indicateur porte sur 2860 ha environ, soit 10,

62% du territoire communal. Elle se traduit par une conversion des unités prairies/savanes en terres cultivées (2 557,81 ha), en terrain non viabilisé (212,48 ha) et en zone artificielle (80,07 ha).

#### 4.3. Analyse croisée des informations cartographiques et de terrain

Une analyse croisée des informations cartographiques et de terrain a été faite lors d'un focus group tenu le 10 Octobre 2023 à Ziou et regroupant 21 participants dont 16 présidents des CVD, le SG de la Mairie et 4 agents des services déconcentrés en charge du secteur rural. Plusieurs informations émanant des cartes d'occupation des terres de 2002 à 2013 et principalement elles de 2013 à 2022 ont été confirmées par les participants : l'amélioration au niveau des forêts, l'augmentation des terres cultivées, de même que l agrandissement des plans d'eau dû à l'aménagement de boulis et du barrage de Ziou.

**Carte 1 : Changement d'occupation des terres entre 2013 et 2022 de la commune de Ziou**



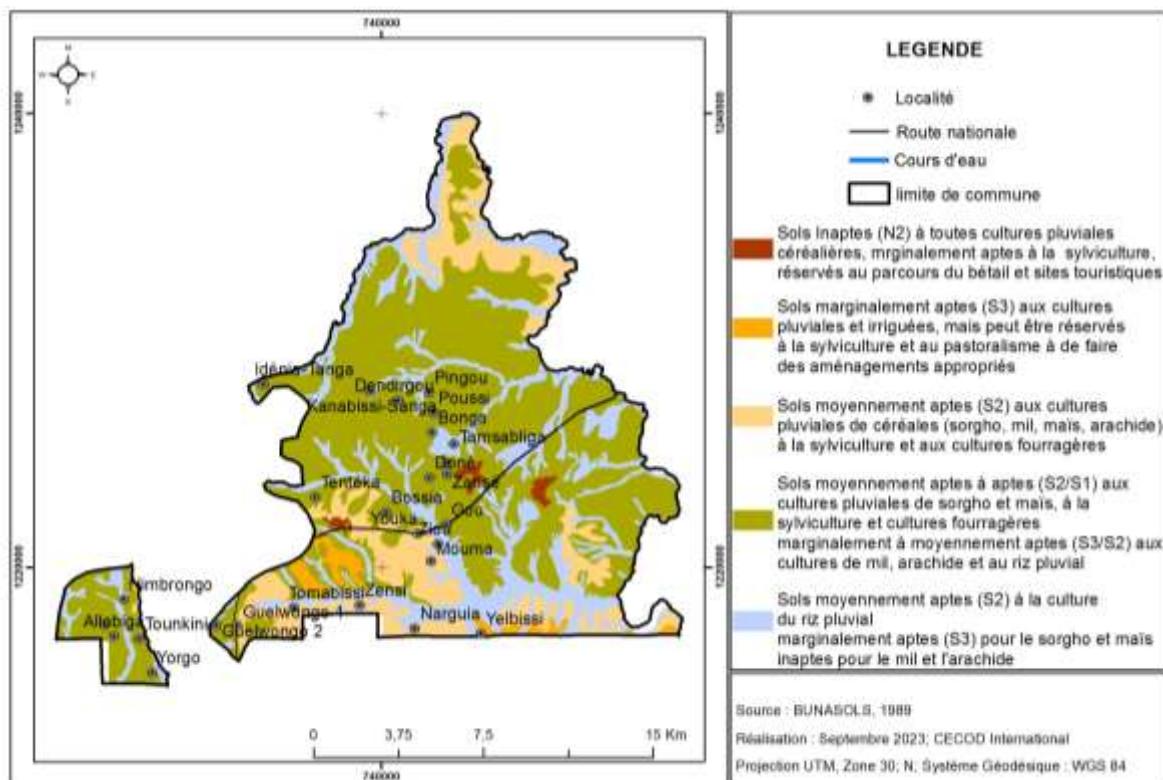
Les superficies totales des changements au niveau de l'occupation des terres, qui correspondent aux Hotspots sont évaluées à 2860 ha entre 2013 et 2022, contre 254,75 ha pour la période 2002-2013. Ceci traduit ainsi une aggravation de la dégradation au niveau de certaines unités d'occupation des terres et des dispositions concrètes devraient être prises pour remédier à cette situation. En effet, bien qu'il y ait eu des améliorations avec la conversion d'une partie des prairies en forêts, il s'agirait dans le processus de planification de la commune de prendre des dispositions en vue d'éviter, d'inverser ou réduire la conversion des savanes prairies en terres cultivées, en terrains non viabilisés et en zones artificielles. Des propositions de solutions pour une gestion durable des terres dans la commune ont été faites par les CVD lors du focus group.

## 5. Propositions d'actions pour une gestion durable des terres dans la commune de Ziou à travers l'approche NDT et le concept de développement basé sur la terre

Les changements de dynamiques d'occupations de terres au niveau de cette commune rurale dont les activités socioéconomiques sont largement tributaires des ressources en terres militent fortement en faveur de l'élaboration d'un plan de développement intégré dont les principales actions seront centrées sur :

- les mécanismes à mettre en place en vue d'éviter, d'inverser ou de réduire les tendances à la dégradation constatée avec l'implication des différents acteurs ;
- la mise en place d'un schéma d'aménagement communal impliquant les différents utilisateurs des ressources en terres y compris les promoteurs immobiliers et miniers. Ce schéma devrait s'appuyer sur la carte d'aptitude culturelle des sols que propose cette étude pour la commune de façon à rationaliser l'occupation de l'espace communal.

**Carte 2 : Aptitudes culturelles des sols de la commune de Ziou**



**Source : BUNASOLS, 1997, adaptée par CECOD 2023**

En matière de développement socioéconomique de la commune, il devrait être envisagé dans le cadre du projet :

- la mobilisation des acteurs étatiques et non étatiques pour la promotion des productions agro sylvo pastorales et halieutiques sur la base des référentiels nationaux et régionaux ; A cet effet, les dispositions à prévoir devraient prendre en compte la facilitation à l'accès aux facteurs de production (engrais, semences et équipements agricoles) ;
- la promotion/ diffusion de source d'énergie alternatives pour satisfaire aux besoins des ménages et réduire l'utilisation du bois de feu ;

- la promotion de produits à valeur ajoutée au niveau des femmes et jeunes en vue d'autonomiser les femmes, fixer les jeunes dans leur terroir mais aussi de créer des liens avec le marché, notamment à travers l'agriculture contractuelle.

Il faut noter que les populations de chacun des villages de la commune de Ziou se sont organisées pour faire face aux problèmes de dégradation des terres qui se posent. Cependant, ces organisations ne disposent pas des compétences requises pour s'approprier des concepts NDT et « développement fondé sur la nature ». C'est pourquoi dans le cadre des activités du Projet LOGMe, l'UICN devrait veiller à améliorer leur structuration et à renforcer leur capacité organisationnelle.

## **6. Conclusion**

La démarche utilisée dans le cadre de cette étude a permis de bien cerner les différentes tendances de dégradation des terres mais aussi de recueillir les avis des différents responsables des CVD sur les changements intervenant dans leur commune, donc d'avoir une perception du terrain. Il y a une cohérence entre les informations cartographiques et les perceptions des acteurs sur les causes de la dégradation des terres et les solutions à apporter pour faire face à la situation.

En rapport avec les orientations du projet, des propositions ont été faites. Cependant, pour que ces propositions puissent être mises en œuvre, un appui conséquent doit être apporté à la commune en termes de renforcement des capacités, de maîtrise du concept NDT. Ces dispositions devraient ainsi permettre d'intégrer les différentes cibles et axes de développement socioéconomique dans les PCD. Mais comme la plupart des communes rurales, celle de Ziou ne dispose pas de capacités techniques, humaines et matérielles pour opérer des changements en vue d'intégrer les informations issues de cet exercice dans son Plan annuel d'investissement (PAI) ou dans l'élaboration de son PCD. C'est pourquoi un renforcement de ses capacités par LOGMe et les divers acteurs de la GDT devrait constituer un préalable pour la mise en œuvre de la NDT dans la commune.